



#BonSens.org

Actualités BonSens N°2021-05 - 01 février 2021

BonSens.org fait appel à vous

Depuis le début de la création de bon sens, nous avons écrit qu'un jour nous vous solliciterions pour faire « **quelque chose pour Bon Sens** ».

Aujourd'hui nous vous sollicitons pour contribuer à informer votre médecin en [lui remettant le document sur les traitements en phase précoce](#) développé par le [Collectif Santé Libre](#) de 30 000 médecins.

L'objectif est donc de vous assurer que votre médecin traitant est informé de l'action du Collectif Santé Libre et a bien reçu ce document afin qu'il puisse se réinformer et communiquer avec d'autres médecins si besoin est.

Quand vous l'avez fait pourriez vous envoyer un email à l'adresse suivante action-medecin@bonsens.org avec le nom de votre médecin.

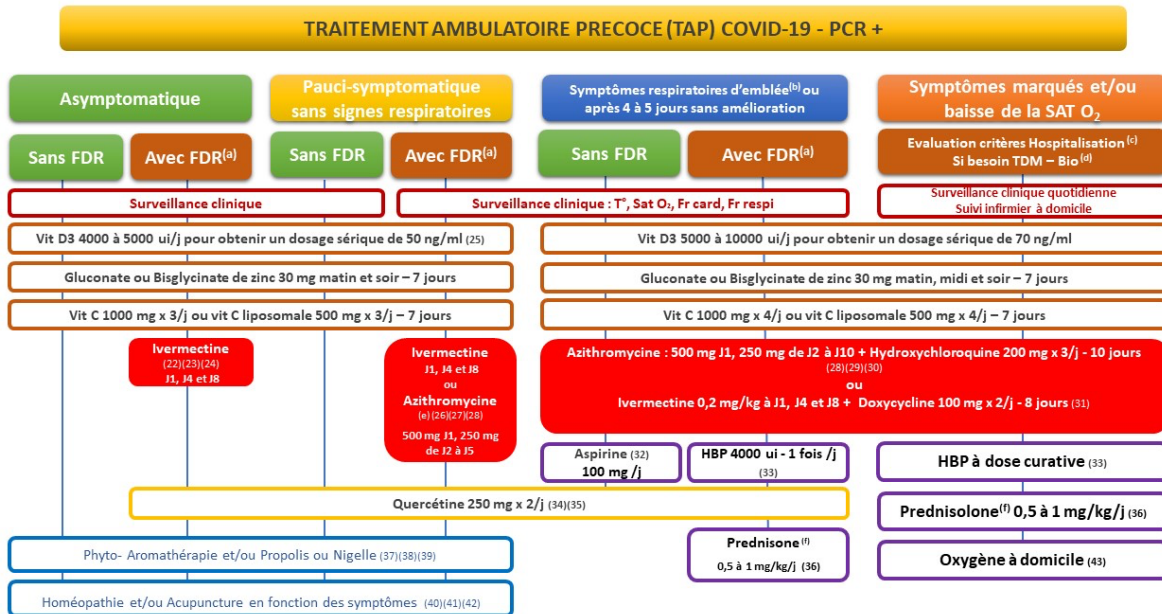
BonSens.org Votre association

A ce jour nous sommes près de 24 000 personnes à s'être retrouvées dans BonSens.org depuis le lancement il y a quelques semaines.

Retrouvez toutes les actions et actualités sur le site BonSens.org ainsi que sur le Facebook <https://www.facebook.com/BonSensAssociation> et sur twitter @BonSensOrg. Merci beaucoup d'éviter de nous envoyer des emails à ce sujet, nous ne pourrions pas y répondre car nous avons chaque jour de très nombreux messages à traiter.

INFO CLÉS : LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE CETTE SEMAINE

- **Point [vaccin hebdomadaire](#)**
 - L'**assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** a décidé de ne pas rendre le vaccin obligatoire. La phrase clé de l'assemblée est « **de s'assurer que les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est PAS obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement** »
 - En France, un certain nombre de résidents d'Ehpad ont fait preuve de vaccination forcée.
 - En France à ce jour il y aurait plus d'1,5 million de personnes qui ont été vaccinées.
 - En Israël **50%** de la population a été vacciné et pourtant le [troisième confinement a été mis en place](#). 244 cas graves après la première injection.
- **Collectif Santé Libre** a donné sa seconde conférence de presse le 31 janvier, que [vous pourrez retrouver sur le lien suivant](#). Outre la création du Comité Scientifique Indépendant, le collectif regroupant **30 000 médecins** a fait deux annonces importantes :
 - La première sur [les traitements précoces qui existent et fonctionnent](#). Le protocole est ci-dessous. Ils demandent au gouvernement et aux médecins de ville de laisser les patients être traités de manière précoce c'est-à-dire dès les premiers symptômes que seuls les médecins de ville peuvent détecter, afin de prévenir l'aggravation de la maladie et ainsi d'endiguer l'hospitalisation. Le microbiologiste Claude Escarguel a été clair sur ces traitements et que lorsque les patients arrivent à l'hôpital c'est trop tard.



- Le second point est le support qu'ils apportent à la députée médecin Martine Wonner dans sa recherche de 58 députés pour **déposer une motion de censure contre le gouvernement dans la gestion de la crise**.
- Les autres chantiers en cours sont liés à la vaccination, aux chiffres qui sont erronés et dont une présentation aura lieu prochainement, à l'information de manière générale et aux activités sportives ou sociale pour réintroduire le liant humain.
- Le **gouvernement n'a pas annoncé le reconfinement** comme les médias l'avaient spéculé. Le président rompant avec la main mise des médecins du comité scientifique sur les décisions sanitaires. Rappelons que **l'étude de Ionanidis, épidémiologiste renommé de l'université de Stanford** a été **publiée début janvier**. Cette étude montre **les effets non bénéfiques voire néfastes des mesures sanitaires très strictes et du confinement** versus des mesures plus légères ; ils prennent comme exemple la Corée du sud et la Suède. Cette étude n'avait pas fait l'objet d'attention des médias **hormis FranceSoir qui l'a publiée dès le 12 janvier**. 18 jours plus tard, les Médias Main Stream (MSM) ont finalement repris cette étude, non sans avoir été décriée par certains « *No Fake Med* » et certains chercheurs de l'Inserm. En conséquence de cette étude et des chiffres, les mesures sanitaires proposées depuis un an sont inefficaces et contre indiquées dans la gestion d'une crise sanitaire : on revient à la logique de la gestion normale en **prenant en considération le système de défense immunitaire, le traitement précoce, l'isolement qui est la base d'une bonne gestion**. Les experts et le gouvernement auraient confondus confinement et endiguement ?
- En résumé, le moyen âge et la méthode du parti communiste, comme le dit le **Général Rob Spalding**, ancien directeur de la planification stratégique au Conseil National de sécurité de la Maison Blanche, cela ne marche pas.
- D'après une dépêche de l'AFP, le **confinement de 4 semaines coute 1 point de PIB soit 20 milliards**. Un article de Capital fait état d'un impact de 15 milliards par mois sur les finances publiques.
- La **commission d'enquête parlementaire sur la gestion du Covid** a été dissoute de manière surprenante.
- Le journal FranceSoir a fait l'objet d'un demande de révision de son IPG par la ministre de la Culture Roselyne Bachelot. **Une pétition en soutien à la liberté d'expression a été mise en ligne** et compte déjà près de 17 000 signatures. Soutenez la liberté d'expression en signant la pétition ;
- **Les jeunes sont sacrifiés** : cela se traduit par des files de jeunes faisant la queue pour aller chercher l'aumône. Un fait plus inquiétant est la prolifération de l'usage des antidépresseurs qui augmentent dans la population. **Le**



mal-être des jeunes allant jusqu'au suicide se profilent. Il est impossible d'obtenir les chiffres des suicides des jeunes.

LES ACTIONS MENÉES DE LA SEMAINE

ACTIONS JURIDIQUES EN COURS

- **Traitement en phase précoce :**
 - Audience **au Conseil d'État qui s'est tenue ce 25 janvier 2021.** L'ANSM et le ministre de la Santé ont répondu avec des mémoires. C'est la **seconde procédure sur l'ivermectine** (après le Tribunal administratif, voilà que le CE est saisi d'une requête sur l'ivermectine).
 - **Me Teissedre et le Dr Lesgards ont débriefé sur l'audience.**
 - On considère une action en référé sur l'article 1382 du code civil sur « un fait qui provoque un dommage » et la perte de chance.
- **Vaccins :**
 - Recours sur le fond devant le conseil d'état sur **la contestation de l'impunité garantie aux vaccins**, l'état d'urgence sanitaire, le Rivotril et son impunité garantie, les mesures portant atteinte à la liberté individuelle sous le contrôle du juge administratif au lieu du juge civil. Appuyé par question prioritaire de constitutionnalité. **L'audience a été tenue le 14 janvier 2021 sur la question prioritaire de constitutionnalité.** La décision est attendue d'ici une semaine ou deux.
 - Lettre à la CNAM sur le **traitement de prospection vaccin Covid** pour faire respecter le droit d'opposition « **pour ne pas être sollicité pour se faire vacciner** ».
- **Remdesivir**
 - **Remdesivir et Union Européenne:** action déposée sur la responsabilité des diverses instances sur le Remdesivir y compris sur les conséquences économiques pour la France et le rôle des différentes parties dans le support à la décision et dans la prise en considération des données cliniques disponibles au moment de la décision.
- **HCQ :** Aucun document n'a été reçu de l'ANSM sur les essais cliniques sur HCQ. Une saisine CADA sera faite afin d'obtenir les documents.
- **Recours sur le décret couvre-feu** est envisagé ainsi que l'auto-isolement sur l'honneur si on veut embarquer dans l'avion ou le bateau.
- **Revue des actions au pénal sur le décret Rivotril :** si nous trouvons une action en cours nous la supporterons ou en lancerons une. (Ceci a été couvert par FranceSoir, une enquête a eu lieu sur France 3).

COMMUNICATION

- **Debriefing de Me Teissedre et Dr Lesgards** suite à l'audition au Conseil d'Etat sur l'Ivermectine. A voir sans faute
- **Debriefing du Général de l'US air force Rob Spalding** sur l'impact du PCC sur la crise.
- **Debriefing du Dr Cerdan**, pharmacien qui a proposé un traitement pour une étude à l'Inserm sans que cela n'ait eu de suite.
- **Interview du Dr Andrew Hill** au sujet de l'ivermectine
- L'ivermectine au conseil d'Etat, **debriefing de Me Teissedre**



Les questions importantes sur lesquelles nous cherchons des témoignages, experts et supports en ce moment sont :

1. **Décret Rivotril** : un point important qui attire notre attention est « le décret Rivotril » et la possibilité que ce soit considéré comme un acte de « non-assistance à personne en danger ». Le [Rivotril](#) est un médicament qui a été recommandé en compassionnel dans les EHPAD, c'est un antiépileptique qui a été utilisé comme un narcoleptique. C'est un dépresseur respiratoire qui est contre-indiqué en cas de maladie pulmonaire aiguë. L'utilisation de Rivotril peut donc précipiter la mort de personnes âgées, ce qui s'apparente à de l'euthanasie. Nous travaillerons avec des médecins et avocats à ce sujet. Rappelons qu'en juin 2020, le professeur Trouillas a porté plainte au Conseil d'Etat.
2. Le **suivi de la mortalité** de la Covid-19 par rapport aux [autres virus des années précédentes](#)
3. **Impact du port du masque** sur les autres maladies infectieuses. Il faut faire attention car il existe divers types de masques. Il y a plusieurs observations émanant de professionnels à ce sujet. Les masques **peuvent être utiles** mais la position qui semble naître est que le **type de masque et son utilisation** doivent être précisés et adaptés à **l'environnement et la situation**.
4. Impact économique et psychiatrique du nouveau confinement. Ceci sera couvert dans l'enquête que nous avons menée.
5. Impact du télétravail sur tous ses aspects.
6. Rupture d'égalité liée au confinement et entre divers métiers (restaurants, bars, petits commerces,...)

Pour communiquer avec nous, utilisez le formulaire sur le site de www.BonSens.org ainsi que sur le Facebook <https://www.facebook.com/BonSensAssociation> et sur twitter @BonSensOrg.

La France a besoin de Bon Sens qui est au centre de nos préoccupations citoyennes.

SUR L'ASSOCIATION

Après le dépôt des statuts au tribunal d'Illkirch, nous attendons toujours le numéro RNA de l'association. Notre avocat a téléphoné au tribunal pour se renseigner et la période Covid a affecté les capacités à traiter le dossier : il nous dit : « le choix du siège veut qu'Illkirch soit compétent, qui est un Tribunal désorganisé du fait d'effectifs absents. » Nous vous tiendrons informés des développements. Ceci étant dit, cela ne nous a pas empêché de bien avancer sur les divers sujets et de mettre en œuvre des actions et procédures juridiques portées par les membres du bureau.

Pour information les fonds collectés sont cantonnés chez Hello Asso ou en cheque en attente d'encaissement sur le compte bancaire. Les actions menées l'ont été à la charge des membres du bureau et tous les membres travaillent bénévolement. Un autre point qui a été soulevé est le choix de l'association loi de 1908, ce choix a été effectué afin de permettre de pouvoir tenir les assemblées générales de manière électronique, certains détracteurs ont fait part de la possibilité d'une association loi 1908 de faire des profits à partir du moment où cela est compatible avec l'objet associatif, **les membres du bureau déclarent n'avoir nulle intention de ce genre**, même si les statuts le prévoient.



A propos de BonSens.org

L'association a été créée par des citoyens, artisans, entrepreneurs, paysans, avocats, ouvriers, scientifiques, médecins, professeurs... des gens de bonne volonté et de bon sens afin d'agir et faire face aux défis sanitaires et écologiques que le monde va affronter dans les prochaines décennies. Cette association a pour vocation de fédérer ces acteurs de la société autour d'actions centrées sur la santé.

Le statut de membres fondateurs ne donne pas de droits mais des devoirs.

« Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. Les plus grandes âmes sont capables des plus grands vices aussi bien que des plus grandes vertus; et ceux qui ne marchent que fort lentement peuvent avancer bien davantage, s'ils suivent toujours le droit chemin, que ne font ceux qui courent et qui s'en éloignent.»

Notre mission est de participer activement et durablement pour les générations actuelles et futures: Au maintien, A la promotion, A la transmission des voix de bon sens des acteurs conscients de cet héritage culturel sur la base d'un constat sans appel qui met en exergue les éléments suivants :

- Méconnaissance répandue de la diversité et de la richesse de nos connaissances.
- Appauvrissement de notre recherche et raréfaction du choix
- Drame humain : Des millions de français non soignés pendant la crise de la Covid19 du fait de décisions en décalage et de nombreux conflits d'intérêts
- Drame social : accès devenu inéquitable, qui entraîne anxiété, désespoir et suicides.
- Drame économique : silence coupable des procédures de licenciements résultant de la Covid19
- Ralentissements juridico-administratifs devenus inappropriés avec la Covid19

Les ambitions de l'association

- Éclairer les événements par le bon sens pour aider aux choix des décisions et à leur respect
- Sauvegarder notre diversité socio-culturelle et notre capacité d'innover et de développer
- Aider au traçage des décisions
- Assurer l'indépendance et la transparence des décisions
- Garantir une santé de base meilleure pour la population
- Garantir la priorité absolue d'assurer sécurité, santé, et intérêt des citoyens

Site Web : www.bonsens.org

Twitter : [@BonSensOrg](https://twitter.com/BonSensOrg)

Facebook : [@BonSensAssociation](https://www.facebook.com/BonSensAssociation)

Contact presse : contact@bonsens.org